

PATRICK SEVERIAN UNE HISTOIRE DE FAMILLE

Dans la chambre sobrement meublée de Reine, 84 ans, des photos de famille encadrées s'alignent sagement sur la commode, témoins d'un passé que la vieille dame a oublié. Reine Duval est atteinte de la maladie d'Alzheimer depuis plusieurs années déjà et contrairement à la plupart des malades, n'est pas prise en charge par un établissement spécialisé. Elle vit en famille, pas la sienne, mais une famille d'accueil de Tarascon et chez qui elle a trouvé soins, attention et affection.

Et au sein de cette famille pas tout à fait comme les autres, c'est le mari, Patrick Severian, 47 ans, qui s'occupe exclusivement de Reine. "Je suis accueillant familial agréé, le seul homme dans le département à exercer ce métier, à m'occuper seul d'une personne âgée dépendante, à mon domicile" explique-t-il en faisant visiter sa maison, impeccablement tenue, où deux chambres et une salle d'eau sont réservées à l'accueil de personnes âgées ou handicapées. "Je m'occupe de tout, ma femme travaille comme secrétaire médicale, ma fille de 15 ans est en 3^e et mon aînée professeur de danse," annonce-t-il fièrement en évoquant un choix de vie peu banal. Car Patrick n'est devenu accueillant familial ni par défaut ni par hasard. Employé durant 18 ans dans l'industrie de la plâtrerie à Beaucaire, il raconte avoir toujours su qu'il était "fait pour ça, l'assistance aux autres, le soin, l'aide à la personne." Un monde qui ne lui était pas étranger il est vrai puisque sa mère est elle-même depuis 1996 accueillante familiale à la Roque d'Anthéron. "J'ai baigné là-dedans, ma mère s'est toujours occupée de tout le monde. Quand mon entreprise a battu de l'aile, il y a quatre ans, j'ai négocié mon licenciement pour mener à bien mon projet."

UN MÉTIER PASSION

Patrick commence d'abord par aménager sa maison, avant de poser sa candidature au Conseil général qui attribue les agréments : création de la salle d'eau avec douche à l'italienne, pose de poignets de maintien, sols anti-dérapant, ameublement de la chambre... De multiples entretiens, une enquête de moralité et 15 jours de formation initiale plus tard, Patrick est enfin autorisé à recevoir chez lui une personne âgée ou un adulte handicapé.



Reine est sa deuxième "résidente", elle est là depuis près de trois ans. "Avant d'être malade, elle avait émis le vœu de ne pas être placée en établissement. Ses trois enfants ont respecté ce choix. Ils viennent la voir régulièrement, elle passe au moins deux dimanches par mois chez sa fille." C'est d'ailleurs la famille qui le rémunère. 1 700 euros net par mois, "les soins personnels, vêtements et autres sont à la charge de la personne" précise-t-il.

Passionné par son métier et par... la cuisine, sédentaire et bricoleur, Patrick assure avoir trouvé sa voie : "C'est un métier valorisant, j'aurais dû être aide-soignant, d'ailleurs j'envisage d'obtenir ce diplôme par la VAE." Son quotidien se conjugue à deux : "Je suis 24h sur 24 avec Reine. Tous les matins, un infirmier vient pour sa toilette, pendant ce temps, je fais le ménage à fond. Ensuite, nous partons ensemble faire les courses, puis je prépare le repas et nous déjeunons en tête à tête. L'après-midi nous faisons souvent une petite promenade, le soir je m'occupe de son coucher. Au début, je la faisais jouer aux cartes, à des petits questionnaires... mais son état s'est dégradé, elle est désormais très "absente" mais elle participe à sa manière." Et d'ajouter : "Quand nous sommes invités chez des amis, Reine vient avec nous, en vacances, c'est pareil. Elle fait partie de la famille."

En formation continue tout au long de l'année et en contact permanent avec sa référente assistante sociale au Conseil général qui lui rend visite au moins deux fois par trimestre, Patrick - titulaire de deux agréments - souhaiterait accueillir une deuxième personne, et pourquoi pas, plus tard, une troisième, lorsque sa plus jeune fille aura quitté le foyer.

I. L.

DANS LE DÉPARTEMENT, 68 ACCUEILLANTS FAMILIAUX AGRÉÉS HÉBERGENT 115 PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

les cahiers d'ACCENTS



SENIORS

BIEN VIVRE ENSEMBLE



Solidarités

ÉDITO

“La vieillesse doit rester une chance”



> **JOSETTE SPORTIELLO**, CONSEILLÈRE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE AUX PERSONNES ÂGÉES.

L'espérance de vie ne cesse de progresser et nous gagnons en moyenne près de 3 mois chaque année. Selon les experts, le nombre des personnes âgées de plus de 80 ans devrait doubler dans les vingt prochaines années.

On pourrait d'ailleurs se poser la question de savoir à quel âge aujourd'hui on est considéré comme vieux car on vit plus longtemps et en meilleure santé. Il faut donc faire changer le regard sur la vieillesse car en France la majorité des personnes de plus de 80 ans n'ont pas de problème majeur. Les générations restent solidaires et la vieillesse est une chance pour les personnes et pour la société comme le dit le rapport Broussy remis il y a quelques jours au Premier ministre. Bien sûr que le grand âge s'accompagne aussi d'inégalités sociales, de pauvreté, et de manques de soins. Pour les familles c'est aussi parfois le sentiment de la désespérance face à l'insuffisance des réponses aux besoins de prise en charge. Notre département, malgré les efforts engagés y compris dans le cadre du plan Alzheimer, souffre toujours d'une insuffisance de places d'accueil médicalisées.

Depuis cinq années, les gouvernements promettent une réforme de grande ampleur sur la prise en charge de la dépendance liée au grand âge. Cette loi cadre, si attendue, est une néces-

sité et une exigence pour notre système de protection sociale. Les familles, les établissements et les services d'aide à domicile sont confrontés quotidiennement aux problématiques de la prise en charge de la perte d'autonomie et de la maladie liée au vieillissement. Aussi, je souhaite vivement que les prochains mois permettent ce débat, notamment dans notre département, avec les acteurs du champ sanitaire et social mais aussi avec les représentants des personnes âgées au sein du Comité départemental (CODERPA) qui fait un travail exemplaire. Les personnes âgées fragilisées ont besoin d'aide et leur entourage aussi pour que soient préservées la dignité et la vie citoyenne de chacun.

Au-delà de cette grave question de la dépendance, notre Conseil général a pris de nombreuses initiatives pour préserver la vie à domicile et veiller à la “bien traitance” en établissement. Diverses aides sont disponibles dont le dispositif de téléalarme Quiétude 13 et l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA).

Ce supplément d'Accents vous présente quelques témoignages de ces actions. Je vous en souhaite une bonne lecture en vous assurant de l'engagement et de la vigilance du Conseil général pour améliorer au quotidien la vie sociale de tous les seniors et de leurs familles.

© Peter Mazien - Fotolia.com
© Sergey Galushko - Fotolia.com

Solidarités

APA



BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

PLUS DE 22 000 PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 60 ANS BÉNÉFICIENT DANS NOTRE DÉPARTEMENT DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE QUI LEUR PERMET D'AMÉLIORER LEUR QUALITÉ DE VIE À DOMICILE.

Devant l'accroissement des difficultés liées à la perte d'autonomie des personnes âgées et afin de favoriser leur maintien à domicile, le Conseil général s'engage fortement. Son outil principal : l'APA ou Allocation Personnalisée d'Autonomie, créée en 2002. Il s'agit d'une prestation en nature personnalisée, non soumise à des conditions de ressource bien que le bénéficiaire puisse être tenu de participer à la prise en charge en fonction de ses revenus. L'APA concerne toute personne âgée d'au moins 60 ans nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie (toilette, habillage, alimentation, déplacements...). Le niveau de perte d'autonomie est évalué par des travailleurs médico-sociaux suivant une grille nationale. Outre les aptitudes et les besoins physiques ou psychologiques, cette évaluation prend en compte le voisinage de la personne, son environnement et les adaptations à apporter au logement.

SOULAGER LES AIDANTS

La mise en œuvre de l'APA passe par

des services d'aides à domicile agréés qui réalisent les prestations auprès des bénéficiaires. Pour ce faire, le Conseil général a sélectionné une trentaine de services parmi les 200 agréés par la Préfecture.

L'APA est affectée à des dépenses préalablement définies dans un plan d'aide et peut être adaptée à chaque situation : que la personne âgée vive à son domicile, dans un établissement ou dans une famille d'accueil agréée.

“Le nombre de bénéficiaires est aujourd'hui de 22 500 à domicile et de 12 500 en établissement, soit 35 000 personnes au total” indique-t-on à la direction des Personnes âgées et des personnes handicapées du Conseil général. “Ce nombre va repartir fortement à la hausse jusqu'en 2040 car, toutes les études démographiques le montrent, la population est vieillissante”. Le coût de l'APA est cette année de 149 millions d'euros dont 100 millions pour l'aide à domicile.

Le Département s'est doté d'un centre téléphonique INFOAPA13 qui répond à toutes les demandes liées à l'APA. Il s'appuie également sur les Centres



Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) qui informent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs aidants dans les démarches. Ces outils, permettent au Conseil général de venir soulager les aidants familiaux et professionnels.

INFO APA13 : 0811 88 13 13



CENTRE GÉRONTOLOGIQUE DE MONTOLIVET DES ALLURES DE VILLAGE

IL Y A LONGTEMPS QUE L'ASILE PUBLIC POUR VIEILLARDS NÉCESSITEUX A CÉDÉ LA PLACE À UN CENTRE GÉRONTOLOGIQUE MODERNE QUI FAIT RÉFÉRENCE, NOTAMMENT POUR SON PÔLE ALZHEIMER.



Christophe Masse

Conseiller général,
président du Conseil de
surveillance du CGD

Le Centre gérontologique départemental compte aujourd'hui comme une référence dans le domaine de la prise en charge gérontologique à Marseille. La modernité des nouvelles unités, son expérience dans la prise en charge des personnes âgées, son esprit d'innovation et le professionnalisme de son personnel en font un établissement de qualité en évolution constante.

Le site a des allures de village avec ses petits bâtiments organisés en maisonnettes différenciées par type de population homogène (autonome, dépendant, dépendant lourd, Alzheimer) et reliées par des mails ombragés. Inséré dans un parc de 10 hectares, le centre ne donne aucune impression d'enfermement. Pas de murs, l'enceinte grillagée laisse entrevoir l'environnement extérieur. Henri Garnier, 70 ans, président élu du Conseil de la vie sociale, et un des benjamins des 219 résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD ou maison de retraite médicalisée), circule librement dans le quartier. "Tous les matins, je vais acheter le journal et faire des petites courses pour rendre service. Ici, le climat est à la convivialité."

VIE SOCIALE

"Nous privilégions un concept conjuguant vie privée et vie sociale", résume Jean-Claude Pical, Directeur de l'établissement. Une projection-débat du film "Le sens de la vie" diffusé dans le cadre de "Cultur'age", projet culturel du Centre, vient d'avoir lieu. Une nouvelle occasion pour animer le site et favoriser les

rencontres avec les familles et les gens du quartier. Les résidents des trois pavillons EPHAD bénéficient d'ateliers seniors (taï chi, gymnastique douce, yoga, informatique, prévention des chutes, mémoire). Et il n'est pas rare comme ce jeudi qu'un grand repas en commun rassemble un pavillon autour d'une thématique, ce jour-là la cuisine arménienne. Des coiffeuses assurent un service régulier et gratuit. "La dignité, l'estime de soi n'admettent pas le laissez-aller." La vie n'est pas arrêtée. Avec une moyenne d'âge de 85 ans et plusieurs centaines, les résidents qui le souhaitent entretiennent eux-mêmes les jardins sur lesquels donnent la plupart de leurs chambres individuelles. Des petits logis de 20 à 26 m² équipés d'une salle d'eau et d'un téléphone. Bien que pré-meublés, ils comptent du mobilier personnel. À 88 ans, Odette se sent chez elle. En cinq ans de résidence, elle n'a rien perdu de son dynamisme. À la fois poète, peintre, actrice et jardinière, elle veut s'investir dans le projet de réalisation d'un film qui fait partie de "Cultur'age 2013". "Il donnerait la parole aux résidents et témoignera du regard qu'on porte sur eux."



ALZHEIMER : DES GRANDS PROGRÈS DANS LA PRISE EN CHARGE

SI LA MALADIE RESTE À CE JOUR INCURABLE, UN VRAI ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS EST AUJOURD'HUI POSSIBLE, AU PLUS PRÈS DE LEUR RÉALITÉ QUOTIDIENNE. CE QUI INCLUT AUSSI DES INITIATIVES AU PROFIT DE CEUX QUI LES AIDENT, FAMILLES OU PROCHES.

Le docteur Lélia Mari (photo) dirige depuis deux ans le pôle Alzheimer et dépendance du Centre de Montolivet. Un poste exigeant qui ne déteint pas sur la douceur de son sourire et son écoute attentive. Si cette terrible maladie neuro-dégénérative reste incurable, sa prise en charge s'est considérablement améliorée ces dernières années. "Nous avons été, en 2001, un des premiers centres à monter une unité spécialisée. Aujourd'hui, nous sommes à peu près les seuls à assurer une filière complète, des premiers troubles jusqu'à la pathologie la plus sévère, de la consultation mémoire à l'hospitalisation longue durée. Notre but est autant de stimuler les patients que de soulager les aidants, les familles."

L'accueil de jour permet de recevoir 25 patients à des stades débutants de la maladie mais aussi à des stades plus avancés. Bilan neuropsychologique, atelier mémoire,

simulations cognitive et sensitive, ateliers de création, conseils diététiques, prise en charge psychologique, assistance sociale sont autant de soins apportés par un personnel spécialement formé. Aux médecins dédiés à l'EHPAD, il faut ajouter des nouveaux professionnels de santé, l'ergothérapeute et l'assistant de soins en gérontologie. En liaison avec l'environnement médical.

DES ÉQUIPES "RÉPIT" POUR SOULAGER LES FAMILLES

Alzheimer est une affection qui impacte les familles, les aidants. Depuis 2012, le Centre gérontologique assure des sessions de formation gratuite en leur di-



rection. Autre nouveauté, il a mis en place des équipes Répit à domicile avec l'aide du Conseil général. Ce dispositif qui débute à peine en France permet un remplacement des aidants par des professionnels formés à l'intervention à domicile pour une durée comprise entre 2 et 5 jours 24h/24h. Le temps de souffler et de prendre quelques jours de vacances.

À un stade plus avancé de la maladie, le patient peut être hébergé, suivant son cas, dans une des trois unités adaptées. Sans oublier l'espace Snoezelen (multi-sensoriel) et, bientôt inauguré, le jardin thérapeutique dont l'appel aux cinq sens a un effet apaisant sur les troubles du comportement.

UN ÉTABLISSEMENT QUI N'A CESSÉ DE RAJEUNIR

De l'Asile au Centre gérontologique départemental en passant par l'hospice, l'établissement de Montolivet n'a cessé d'aller de transformations en reconstructions. En 100 ans, 12 bâtiments ont été construits et de multiples rénovations effectuées sur le site de l'ancien Grand séminaire. L'Asile départemental créé en 1904 par le Conseil général est passé des salles communes à la chambre individuelle et aux lieux de vie. Le personnel médical et paramédical assure des soins plus sophistiqués et dispose d'un matériel à la pointe du progrès. Il permet au Centre gérontologique départemental d'être classé Établissement public de santé et Centre hospitalier. Il assure des courts et moyens séjours (94 lits) et des soins de longue durée (150 lits) ainsi que des interventions extérieures (85 places de soins à domicile). Un nouveau plan de reconstruction commence à la fin des années 90. Il n'est toujours pas achevé. L'objectif d'être un pôle de référence gérontologique s'atteint au prix d'un perpétuel rajeunissement engagé avec le soutien du Conseil général.

MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUES DES ÉTABLISSEMENTS QUI S'ADAPTENT AUX RÉSIDENTS

ET AUSSI DES FOYERS LOGEMENT

Les foyers logement, au nombre de 39 dans notre département, sont destinés à des personnes non dépendant, locataire de leur appartement, pouvant vivre seule ou en couple, et bénéficiant si elles le souhaitent de services collectifs : médicaux, surveillance, repas, animation. C'est une des particularités des Bouches-du-Rhône, où le Conseil général s'efforce de conserver ce type d'hébergement, souvent transition entre le logement particulier et la maison de retraite classique, qui a tendance à disparaître ailleurs.

AVANT D'ÊTRE UNE MAISON DE RETRAITE, UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR PERSONNES ÂGÉES EST UN LIEU DE VIE. CHAQUE RÉSIDENT BÉNÉFICIE D'UN PROJET PERSONNALISÉ ADAPTÉ À SON PARCOURS, SES ENVIES, SA SANTÉ. UNE RÉALITÉ LOIN DES IDÉES PRÉCONÇUES...

Le 24 juin prochain, la Maison de retraite Saint-Jean accueillera dans ses jardins de La Fare-les-Oliviers la 9^e édition de son Festival de Chœurs. La soixantaine de résidents, leurs familles, le personnel et les invités partageront à l'unisson leurs émotions. Le 24 mai, l'établissement aura pris part au projet "Les sept couleurs du vent", dans le cadre de "Marseille-Provence 2013". Mais c'est toute l'année qu'avec l'appui de l'association Les Amis de Saint-Jean, il propose plusieurs dizaines d'activités et sorties. "Nous voulons instaurer une ambiance sociale stimulante afin de bien vivre sa vieillesse chez nous, dans son corps, sa tête, son milieu et avec tous les autres", explique le directeur, Jacky Sarrazin. Nous abordons chaque personne pour ce qu'elle est par son parcours, sa personnalité, ses goûts, ses attentes. Nous regardons l'humain, pas uniquement sa pathologie, pour qu'il exprime son potentiel. Des résidents qui n'avaient jamais touché un pinceau de leur vie se sont ainsi révélés à la peinture, d'autres aux arts plastiques". Cette démarche de projet individualisé constitue l'ambition commune des établissements. Les familles découvrent souvent avec surprise combien la réalité diffère de leurs préjugés. "En dix ans, la situation a considérablement

évolué, confie Dominique Charlier, président de l'Association des petits et moyens établissements sanitaires et sociaux des Bouches-du-Rhône, à la tête des maisons de retraite d'Eyragues et Maillane. Dans un souci de qualité d'accompagnement et de soins, les métiers se sont diversifiés : ergothérapeutes, psychologues, aides médico-psychologiques, mais aussi coiffeur ou manucure parce que la vie continue !"

L'HUMAIN EN PRIORITÉ

Un hébergement temporaire est même envisageable parfois pour permettre à un aidant épuisé de "se reconstruire". Les murs se sont parallèlement modernisés avec la généralisation des chambres individuelles. "Mais le plus beau château ne fait pas une âme, comme la maîtrise de la technique de soin ne fait pas le meilleur soignant" souligne-t-il. La formation des personnels insiste donc sur la qualité relationnelle, le respect de la dignité de l'individu, et les animations intègrent la préservation du lien social avec les familles, le quartier, le village. "Nos établissements s'adaptent aux résidents et pas le contraire afin qu'ils conservent le plus possible la liberté de vivre comme ils l'entendent" assure Dominique Charlier.

QUIÉTUDE 13 EN TOUTE SÉCURITÉ À DOMICILE



Un accident domestique, une crise d'angoisse, une urgence médicale, une chute... par une simple pression sur un bouton, la personne âgée ou handicapée entre en contact avec un centre d'appel qui évalue la situation et déclenche les secours ou la famille le cas échéant. C'est le dispositif de téléassistance "Quiétude 13" mis en place par le Conseil général, en partenariat avec les communes du département, pour lutter contre l'isolement et sécuriser les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées à leur domicile.

Quiétude 13 requiert l'utilisation d'un simple appareil raccordé à l'installation téléphonique. Ce service fonctionne 24h/24h et 7j/7. Il ne coûte que 13 € par mois à l'utilisateur sans obligation de durée, ni supplément de prix pour les dépannages. Plus de 8 000 personnes sont abonnées à ce service dans le département.

SE RENSEIGNER AUPRÈS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE VOTRE COMMUNE.

INFO APA 13 UN NUMÉRO POUR LES SENIORS ET LEUR FAMILLE



Depuis l'an dernier, afin d'améliorer la relation avec l'utilisateur, le Conseil général a mis en place une plateforme téléphonique à numéro unique destinée à répondre rapidement à toutes les demandes des bénéficiaires (ou futur bénéficiaires) de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h à 17h, Info APA 13 permet de répondre en temps réel aux nombreuses questions des familles

sur la prise en charge de la dépendance de leurs aînés, sur leur perte d'autonomie et sur les critères nécessaires pour bénéficier de l'APA. Près de 52 000 appels ont été reçus depuis un an par une équipe de dix personnes composant le centre d'appels. Aujourd'hui, 35 000 personnes bénéficient de l'APA dans les Bouches-du-Rhône.

INFO APA 13 : 0811 88 13 13

EN CHIFFRES

- **1,982 million**, population totale des BdR.
- > 356 188 personnes (18 %) ont 65 ans et plus.
- > 183 463 (9,3 %) ont 75 ans et plus.
- > 55 652 (2,8 %) ont 85 ans et plus.
- > 4185 (0,2 %) ont plus de 95 ans.

- **21 292**, c'est le nombre total de places autorisées (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes + des Foyers logements) dont **10 341 à l'aide sociale**.

- > 3 483 places dans les 46 établissements publics dont 3 245 à l'aide sociale.

- > 509 places autorisées en accueil de jour Alzheimer.

- > 1 108 places en unités protégées installées (CANTOU : Centre d'animations Naturelles Tirées d'Activités Utiles).

- **22 000** bénéficiaires de l'APA à domicile.

- **12 500** bénéficiaires de l'APA en établissement.

- **256,4 millions d'euros** consacrés en 2012 par le Conseil général à la politique publique des Personnes âgées dont

- > 102,1 millions d'euros pour l'APA domicile
- > 46,5 millions d'euros pour l'APA établissement
- > 97,3 millions d'euros consacrés à l'hébergement aide sociale.